

**DEPARTEMENT**  
**Du NORD**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SLOW

**ARRONDISSEMENT**  
De DOUAI

## COMMUNE de PECQUENCOURT

### EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### OBJET

Délibération N°7  
Action politique de la ville

L'An Deux Mille Vingt et Un.

Le 1<sup>er</sup> avril 2021 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

Votants : 15 dont 4 procurations 2 absants.

#### PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – BELHADRI Youssef - VANANDREWELT Rémy  
PACIOCCO Gilles – STALLONE Estienne.

Mesdames : GRODZKI Agnès – ALFANO Marie Joëlle – KOMIN Pascale - INTURRISI  
Virginie – FROMONT Fabienne - MARCZEWSKI Christiane.

Procurations : Mme MAZAGRAN Rosanna à Mr PIERRACHE Joël – Mme CORREAU  
Marie-Thérèse à Mme KOMIN Pascale – Mme BROUTIN Françoise à Mme GRODZKI  
Agnès – Mme VANANDREWELT Thérèse à Mr VANANDREWELT Rémy.

Absents excusés : Monsieur OUAAZZI Omar - Monsieur LASSON Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Madame INTURRISI Virginie.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le programme Ville Vie Vacances (VVV) est un dispositif national qui permet à des jeunes de 11 à 17 ans, les plus en difficulté issus des quartiers relevant de la politique de la ville et ne partant pas en vacances, de bénéficier d'une prise en charge éducative individuelle et de leur proposer des séjours, des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Ainsi, dans le cadre de la programmation Politique de la Ville 2021, nous avons présenté un projet d'action intitulée « séjour à Nice » d'une durée de 7 jours pour 10 jeunes de la commune.

Le coût de ce séjour s'élève à 7400€ qui comprend :

- 2000€ frais de personnel
- 700€ frais d'activités
- 1900€ frais de transport (SNCF)
- 2800€ frais d'hébergement et repas

La participation des jeunes s'élève à 1400€ soit 140€ par jeune (hors autofinancement)

L'Etat a émis un avis favorable et nous attribue une subvention de 5000€ pour cette action, la part à charge de la ville est de 1000€.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de valider cette action dans le cadre du dispositif VVV.

**La Commission Administrative,**  
**Après délibération,**  
**A L'UNANIMITE des voix**

**AUTORISE :** Monsieur le Président de valider cette action dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

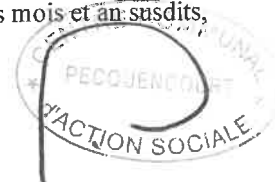
**AUTORISE :** Monsieur le Président à prendre en charge les dépenses afférentes.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt  
Et publication en Sous Préfecture  
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.